

**Pôle Soins et Parcours Patients  
Direction de Soins**

Amiens, le 18 septembre 2019

**LA DIRECTRICE GENERALE**

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date 1er septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'organigramme fonctionnel du Pôle Soins et Parcours Patients ;

Vu la délégation de signature du Pôle Soins et Parcours Patients ;

Vu la note de service n°92/19 du 5 septembre 2019 nommant Madame Lucie BARDET en qualité de cadre de nuit à compter du 5 août 2019 ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente est donnée à Madame Lucie BARDET pour signer les permissions de sortie des patients, les autorisations de départs de corps sans mise en bière ainsi que les transports inter-sites.

**Article 2** : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme et prendra automatiquement fin au changement d'affectation de Madame Lucie BARDET.

La Directrice Générale

Danielle PORTAL

